
Service de Prévention

Guyline LeBrun, avocate
Coordonnateur aux activités
de prévention

Judith Guérin, avocate
aux activités de prévention

Réduction de la prime d'assurance

Par M^e Maria De Michele
Directrice des affaires d'assurance

En ces temps hors du commun, il me fait plaisir d'annoncer une nouvelle réduction de la prime d'assurance responsabilité professionnelle à partir du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil d'administration du Barreau du Québec a entériné les recommandations du Comité des affaires d'assurance et du Conseil des sections de réduire la prime à **750 \$** par avocat assuré pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Il s'agit d'une réduction de 50 \$ par assuré par rapport à la prime de l'année dernière.

Le Fonds d'assurance continue ainsi d'offrir aux avocats pratiquant au Québec ou faisant l'objet d'une réclamation au Québec une protection d'assurance de 10 M\$ sans franchise en contrepartie d'une prime plus basse que celle de tous nos confrères et toutes nos consœurs dans les autres provinces et territoires du Canada.

En effet, ailleurs au Canada, les primes de base se situent entre 926 \$ et 3 300 \$ pour une protection d'assurance de 1 M\$ et, sauf dans une autre province, les assurés doivent assumer une franchise de 5 000 \$.

Le Fonds d'assurance est fier de poursuivre sa mission d'assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

MISES À JOUR MINEURES DE LA POLICE D'ASSURANCE

Le texte de la police d'assurance en vigueur à partir du 1^{er} avril 2021 a été mis à jour pour tenir compte du nouveau *Règlement de l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec*.

Le texte de la nouvelle police est disponible sur le site Web du Fonds d'assurance à l'adresse <https://www.assurance-barreau.com/fr/pour-les-avocats/police-assurance-prime/>.

Sachez que toute l'équipe du Fonds d'assurance est disponible pour répondre à vos questions au sujet de la protection d'assurance responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

Portez-vous bien!